Toujours plus d'argent public pour les quartiers populaires**

18/02/2013 à 21h39

[titre modifié. Titre original : Comment l'Etat veut organiser son retour en banlieue]

[** concernant l'expression "quartier populaire", voir ici]

(extraits) **À qui verser en priorité les 500 millions d'euros du ministère de la ville réservés aux territoires les plus fragilisés ? Jean-Marc Ayrault doit répondre à cette question, tout en offrant assez de garanties aux élus de banlieue, majoritairement de gauche, qui ne percevront plus d'aide spécifique.**

À ce jour, les moyens sont dilués entre 2 500 quartiers en difficulté. La gauche, après trois mois de concertation avec les élus et les habitants, voudrait passer sous la barre des 1 000 sites classés « politique de la ville ».(…)

(…) Seront sélectionnées celles qui ont le moins de ressources financières, dans lesquelles les revenus des habitants sont les plus bas, la proportion de jeunes la plus grande et la situation de l'emploi la plus dégradée.

Le gouvernement promet de placer les quartiers qui perdront leur classement « sous une veille active », grâce à de nouveaux contrats territoriaux signés avec les collectivités et un « changement de philosophie » , en mobilisant les grandes administrations. (…) C'est ainsi qu'à Amiens-Nord (Somme) ou à Clichy-sous-Bois, Pôle emploi, qui ne dispose pas d'agence, assurera des permanences.

De même, les 100 nouvelles « maisons de justice » conçues pour aider les victimes à mieux faire valoir leurs droits seront en priorité ouvertes dans les tribunaux de grande instance qui couvrent des quartiers prioritaires (Bobigny, Nanterre etc.).

Le gros des mesures porte sur le chômage, fléau qui frappe en

zone urbaine sensible deux fois plus qu'ailleurs.

> *Le gouvernement entend mobiliser dans les quartiers populaires 30 % des 150 000 emplois d'avenir promis aux 16-25 ans. Il expérimentera aussi une première vague de 2 000 « emplois francs » sur une dizaine de sites pilotes (Amiens, Marseille, Clichy-Montfermeil, Grenoble, etc.).*

Ce dispositif revient à inverser l'actuelle logique des zones franches. L'entreprise ne bénéficiera plus d'exonérations si elle s'installe dans un quartier en difficulté mais **à condition de recruter un de ses habitants**, où qu'elle soit implantée.

> *En outre, 20 % des 170 000 contrats d'insertion dans la vie sociale (Civis) seront réservés aux jeunes habitants des quartiers sensibles, contre 15 % aujourd'hui.*

Ils bénéficieront ainsi d'un accompagnement social et éventuellement d'une aide financière s'ils s'engagent à suivre une formation ou à rechercher activement un emploi. (…)

> *Entre 1 500 et 2 000 places en résidence sociale, avec accompagnement pédagogique spécialisé, seront proposées aux bacheliers issus des quartiers pour poursuivre des études. Des maisons et des centres de santé seront créés dans les banlieues devenues des déserts médicaux.*

Le gouvernement se donne en revanche jusqu'à la fin de l'année pour prolonger le programme de rénovation urbaine.

> *La réhabilitation de 600 quartiers sensibles a déjà coûté 45 milliards d'euros.*

Source
Merci Zatch